



## Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

**A l'attention de Madame OUKKAL**  
**DGOS**

Objet: Préavis de Grève

Montreuil, le 26 novembre 2020

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 5 décembre 2020** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Établissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC, CLCC et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

**Le 5 décembre 2020**, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale appelle l'ensemble des salarié.e.s et agent.e.s des établissements (Publics comme Privés) du sanitaire, du médico-social se rassembleront pour :

- **La mise en place d'un moratoire sur toutes les mesures de restructuration, délocalisations et licenciements**
- **Le conditionnement des aides données aux grandes entreprises qui ne doivent pas pouvoir financer l'actionnariat,**
- **Des mesures immédiates pour empêcher l'explosion de la pauvreté**
- **L'augmentation immédiate des salaires des « premier-ère-s de corvée » en commençant par le versement immédiat des 183 euros nets à tous les exclus du SEGUR,**
- **Des moyens immédiats humains et financiers pour notre système de santé**
- **Le respect des libertés fondamentales pour tous, liberté d'expression, de la presse, de manifester**
- **La ratification de la convention 190 de l'Organisation internationale du travail sur « La violence et le harcèlement dans le monde du travail »**
- **L'abandon des projets de réformes de l'assurance chômage et des retraites**

Dans le cadre de la catastrophe sanitaire COVID-19 les personnels exigent :

- **Le matériel de protection comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers**
- **Le dépistage par test du COVID-19 pour tou-te-s**
- **La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments**
- **Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET**
- **La revalorisation des heures supplémentaires et du CET**
- **La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- **un véritable plan Emploi – formation,**
- **l'amélioration des conditions de travail et de vie, les moyens de protection ainsi que le matériel et les outils nécessaires pour exercer en toute sécurité,**
- **la titularisation et la résorption des emplois précaires,**
- **l'abrogation des journées de carence dans e secteur public et privé,**
- **la défense et l'amélioration des avantages acquis statutaires, conventionnels et locaux, etc...**
- **le respect des libertés et droits individuels, collectifs et syndicaux,**

Case 538 ● 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74  
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL ● 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil

Site internet <http://www.sante.cgt.fr/> ● e-mail : [revendic@sante.cgt.fr](mailto:revendic@sante.cgt.fr)

- **le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale,**
- **un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population,**
- **l'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études.**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Julie MASSIEU,  
Co-animatrice espace revendicatif

